

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 25 novembre 2022

Opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'État du vendredi 25 novembre au vendredi 2 décembre 2022

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une **opération d'abandon simplifié d'armes à l'État**, pilotée par le service central des armes et explosifs (SCAE).

Dans ce cadre, la préfecture de la Martinique invite les détenteurs à déposer ou régulariser leurs armes dans les trois sites de collecte suivants :

- Hôtel de police de **Fort-de-France** ;
- Brigade de gendarmerie du **Marin** ;
- Brigade de gendarmerie de **La Trinité**.

Pendant 8 jours, de 9h00 à 17h00, les services de l'État et les forces de sécurité seront mobilisés pour **accompagner** les particuliers dans leurs démarches d'enregistrement ou d'abandon de leurs armes.

Les modalités d'enregistrement et d'abandon s'en trouveront simplifiées, avec la garantie de n'encourir aucune poursuite administrative sur le fondement du transport ou de la détention sans autorisation d'armes.

Les personnes qui éprouveraient des difficultés à se déplacer, pourront contacter le **0596 39 39 70** pour organiser les conditions d'un enlèvement programmé et sécurisé de leurs armes.

La préfecture de Martinique a mis en place ces dernières années plusieurs opérations de récupération d'armes. Ainsi, depuis 2014, environ 2 000 armes à feu ont été récupérées ainsi qu'un très grand nombre de munitions, contribuant à **limiter la circulation** et le nombre d'armes sur l'île mais également à **lutter contre la banalisation de la détention d'une arme**. Plusieurs opérations de destructions de ces armes à feu ont ainsi eu lieu, la dernière en date du 30 juin 2022 a permis la destruction de 692 armes de poing et d'épaule.

La lutte contre la détention illégale et la circulation illicite des armes, est une **priorité du préfet** de la Martinique. L'engagement, au quotidien des services de l'État et forces de sécurité a permis d'**augmenter considérablement les saisies d'armes à feu** en 2022 (250 armes à feu soit +28 %).

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

communication@martinique.pref.gouv.fr